

Question de Mme Kattrin Jadin Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, sur "Le renforcement de la sécurité des usagers faibles"

Kattrin Jadin (MR):

A l'occasion de la deuxième "Semaine mondiale pour la sécurité routière", l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que plus de 270 000 piétons décédaient chaque année, soit une victime de la route sur cinq. Se basant sur cette constatation, l'OMS recommande aux gouvernements de prendre des mesures plus strictes pour protéger les usagers faibles. En Belgique, le nombre de victimes de la route a atteint un record en 2011, avec une augmentation de 4% par rapport à 2010. Cette augmentation concernerait principalement les usagers faibles : +8,8% pour les piétons, +13,3% pour les cyclistes, +13,2% pour les cyclomotoristes et +10,2% pour les motocyclistes. Parmi les piétons, les jeunes et les personnes âgées seraient les plus exposés. 1. Vos politiques en matière de sécurité routière accordent-elles déjà aujourd'hui une attention particulière aux usagers faibles? 2. Envisagez-vous de nouvelles mesures de protection pour ces usagers, afin de répondre aux recommandations de l'OMS? 3. L'OMS évoque, parmi plusieurs propositions, un meilleur aménagement des voiries, le renforcement de la législation pour lutter contre la vitesse excessive, l'alcool au volant et l'usage du téléphone portable, ou encore la création de zones piétonnes dans le centre-ville. Quelles sont vos pistes de prédilection pour protéger les usagers faibles? 4. L'insécurité routière serait aussi la conséquence du non-respect de certaines législations. a) Etes-vous en contact avec la ministre de l'Intérieur pour améliorer la lutte contre ces infractions? b) Les zones de police disposent-elles de moyens suffisants pour faire respecter la sécurité routière? 5. On constate une augmentation de l'utilisation de certains modes de déplacement, et particulièrement du vélo. Les infrastructures sont-elles prêtes à accueillir de façon sécurisée un nombre de plus en plus important de cyclistes sur nos routes?

Melchior Wathelet, Secrétaire d'Etat:

Dans la mesure où, comme l'énonce l'OMS, la sécurité des piétons passe entre autres par le renforcement de la législation pour lutter contre la vitesse excessive, l'alcool au volant et l'usage du téléphone portable, je suis en mesure d'affirmer que ma politique en matière de sécurité routière accorde une attention particulière aux usagers faibles. Elle se concrétise par des mesures de prévention (campagnes d'information et de sensibilisation des usagers portant notamment sur l'usage du téléphone au volant, la vitesse excessive ou l'alcool), par des mesures visant à accroître la probabilité d'arrêter les délinquants, ainsi que par des sanctions plus efficaces. Je citerai, parmi d'autres, les initiatives suivantes: l'élaboration d'une politique ciblée contre les conducteurs multirécidivistes, la diminution du seuil d'alcool autorisé dans le sang pour les chauffeurs professionnels, la création d'une banque carrefour des permis de conduire permettant un suivi plus efficace des déchéances du droit de conduire. Actuellement, j'examine les mesures qui pourraient être adoptées vis-à-vis des jeunes conducteurs (révision de la formation à la conduite, problématique de l'usage de drogue, etc.). S'il apparaît que des nouvelles mesures de protection des usagers faibles sont nécessaires afin de répondre aux recommandations de l'OMS, je n'hésiterai pas à en poursuivre la concrétisation. L'aménagement des voiries, la création de zones piétonnes ou résidentielles relèvent de la compétence des gestionnaires de voiries, communes et régions, qui sont très impliqués dans le développement d'infrastructures propices aux piétons et aux autres usagers faibles (voyez les plans piétons et les plans de mobilité développés par les autorités régionales et communales). Des moyens et des outils réglementaires sont mis en œuvre pour lutter contre le non respect des réglementations routières qui ont un impact sur la sécurité des usagers faibles. Je citerai notamment l'augmentation de certaines amendes routières. En ce qui concerne les moyens mis à disposition des zones de police pour faire respecter la réglementation routière, je vous invite à interroger ma collègue, la ministre de l'Intérieur. L'aménagement des infrastructures pour les cyclistes ressort également de la compétence des gestionnaires de voirie. Des efforts considérables sont réalisés par les Régions et leurs "Manager Vélo" afin de faire face à l'essor de ce mode de déplacements.